



Le bord de l'eau!

Vivre au bord de l'eau vient avec son lot de privilèges, mais ça implique aussi, en contrepartie, des responsabilités et des contraintes particulières en matière d'aménagement de son terrain afin d'assurer la santé du lac ou du cours d'eau. Parce qu'en effet, certaines activités humaines (déboisement des rives, épandage de pesticides, rejet d'eaux usées, déchets...) peuvent affecter la qualité de l'eau des lacs et altérer notre petit paradis. Voici quelques exemples de bonnes pratiques dignes d'un bon riverain !



D'abord, qui ne rêve pas d'une plage chez soi ? Ceci dit, tous les bords de l'eau ne réunissent pas les conditions permettant la formation naturelle d'une plage ! À défaut d'en avoir une, il faut alors respecter l'écosystème en place, avec toutes les plantes aquatiques, roches et troncs d'arbres submergés qui s'y trouvent, car ce sont là des éléments faisant partie de l'habitat du poisson. Mais alors, comment profiter de l'eau sans plage ?

QUEL QUAI PRIVILÉGIER ?

On en vient donc à l'installation d'un quai. Ceux flottants ou sur pilotis et amovibles sont à privilégier puisqu'ils affectent peu la vie aquatique et n'entravent pas la libre circulation du poisson contrairement aux quais en béton installés au fond de l'eau. Ensuite, il faut aussi bien choisir les matériaux : le plus durable possible comme des barils ou des flotteurs de plastique plutôt que la mousse de polystyrène (styromousse) qui se répand dans l'eau. Sinon, pour le quai lui-même, l'utilisation de bois est la meilleure option, à condition de ne pas le teindre, le peindre ou le traiter d'une quelconque façon puisque ces produits chimiques se retrouveront dans l'eau au fil des

ans. Les quelques centimètres ou mètres d'eau où est situé le quai représentent un milieu où la vie aquatique est très abondante. Par exemple, le brochet pond ses œufs dans la végétation submergée près des rives au printemps alors que l'eau est haute, mais ces mêmes secteurs se retrouvent souvent à sec plus tard dans l'été. Ainsi, si on coupe la végétation qui devient accessible dans ces endroits alors que l'eau est basse, on détruit les frayères pour l'année suivante.

BANDE RIVERAINE : C'EST QUOI ET POURQUOI ?

En bordure du plan d'eau, il existe naturellement une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre que l'on nomme : la bande riveraine. Comprenant des arbres, des arbustes et des herbes, la bande riveraine assure plusieurs

fonctions indispensables pour maintenir la qualité de l'eau. Elle permet, entre autres, de filtrer les polluants, de réduire l'apport excessif d'éléments nutritifs (azote et phosphore) dans l'eau, d'offrir de l'ombre à la vie aquatique, de retenir le sol et de réduire l'érosion, en plus de fournir un habitat pour la faune. Au Québec, il existe une Politique provinciale qui dicte les normes minimales que les municipalités doivent faire respecter*. La bande de protection riveraine doit s'étendre sur une distance de 10 ou 15 mètres de largeur, selon la pente, à partir de la ligne des hautes eaux. Ne vous inquiétez pas, il vous sera quand même possible d'aller vous baigner sans avoir à traverser la brousse, car il est possible d'aménager une ouverture (fenêtre visuelle) d'une largeur maximale de 5 mètres sur le plan d'eau.

SOYONS DES RIVERAINS ÉCORESPONSABLES !

Vivre au bord de l'eau, c'est aussi être près de la nature, en la respectant afin d'en préserver sa qualité et sa beauté. Soyons des riverains écoresponsables et prenons soin de notre environnement pour la santé de nos plans d'eau! ♦

Une municipalité peut adopter des règlements plus sévères que la Politique provinciale. Donc, avant d'effectuer des modifications sur votre terrain, assurez-vous de vérifier la réglementation qui s'applique dans votre municipalité.

LA SANTÉ DES LACS ET COURS D'EAU...

ÇA COMMENCE CHEZ VOUS!

QUAI AVEC FLOTTEURS DE PLASTIQUE OU SUR PILOTIS, AMOVIBLE ET EXEMPT DE PEINTURE, TEINTURE, ETC.

LAISSER LES ARBRES MORTS ET TOMBÉS PRÈS DE L'EAU ET DANS L'EAU

FENÊTRE VISUELLE DE 5 MÈTRES MAXIMUM

S'ABSTENIR D'AMÉNAGER UNE PLAGE ET DE RETIRER LES PLANTES AQUATIQUES

